

# RÈGLEMENT

## ANIMATION COMMERCIALE

### FÊTES DES PARENTS 2025

#### **JEU CONCOURS, A GAGNER :**

- 1 bon d'achat UCC d'une valeur de 500€
- 5 bons d'achat UCC d'une valeur de 200€
- 20 bons d'achat UCC d'une valeur de 50€.
- 2 traversées (x2) Sailcoop vers les Glénans
- 5 lots de 2 places USC pour un match de la saison 2025/2026
- 1 maillot dédié USC minimum

#### **Article 1 : ORGANISATEUR**

L'Union des Commerçants de Concarneau dont l'adresse postale est :

BP 603, 29900 Concarneau.

#### **Article 2 : OBJET**

L'organisation d'une animation commerciale intitulée :

Fêtes des parents, Jeu concours, à gagner :

- 1 bon d'achat UCC d'une valeur de 500€
- 5 bons d'achat UCC d'une valeur de 200€
- 20 bons d'achat UCC d'une valeur de 50€.
- 2 traversées (x2) Sailcoop vers les Glénans
- 5 lots de 2 places USC pour un match de la saison 2025/2026
- 1 maillot dédié USC minimum

### **Article 3 : DATE**

Cette manifestation se déroulera du 19 mai au 15 juin 2025.

### **Article 4 : MODALITÉS**

Chaque commerçant participant remettra à ses clients acheteurs (sans minimum et maximum d'achat) un bulletin de participation à remplir et à remettre dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant. Toutes les urnes seront à déposer à l'office de tourisme de Concarneau **avant le 17 juin 2025** afin qu'elles soient mises en commun avant le tirage au sort.

### **Article 5 : PARTICIPATION**

**Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans.**

Pour jouer, il faut retirer un bulletin de participation chez les commerçants participants, avec un tampon du commerçant au dos de celui-ci.

Les bulletins sont à déposer du 19 Mai 00h01 au 15 Juin 00h00 2025. Jeu concours uniquement réalisé en participation physique.

### **Article 6 : NULLITÉ**

Sera considéré comme nul :

- Tout bulletin autre que ceux fournis par les commerçants participants - Tout bulletin raturé, illisible, incomplet ou nontamponné au dos

### **Article 7 : TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort des bulletins de participation sera effectué le mercredi 18 juin 2025 à 19h30 à (lieu à déterminer ultérieurement)

### **Article 8 : LISTE DES LOTS**

- 1 bon d'achat UCC d'une valeur de 500€
- 5 bons d'achat UCC d'une valeur de 200€
- 20 bons d'achat UCC d'une valeur de 50€.
- 2 traversées de 2 places Sailcoop vers les Glénans
- 5 lots de 2 places USC pour un match de la saison 2025/2026
- 1 maillot dédié USC minimum

## **Article 9 : MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT**

Lorsqu'un commerce participant à l'animation voit l'un de ses bulletins être récompensé d'un lot, le commerce en question ne peut plus bénéficier d'un autre gagnant. En cas de tirage au sort d'un nouveau bulletin de ce commerce, le bulletin tiré sera considéré comme nul et un nouveau tirage sera effectué.

## **Article 10 : RÉSULTATS**

Les gagnants seront informés par téléphone. Remise des lots durant le mois suivant la fin de l'opération commerciale. (date / lieu / horaires à déterminer ultérieurement)

## **Article 11 : DÉLAI ET LIEU DE RÉCUPÉRATION DES LOTS**

Les lots seront à récupérer sous un délai de 2 mois après le tirage au sort. Les lots qui ne seront pas récupérés durant la remise des lots seront disponibles au sein du commerce EMILY BOUTIQUE (31 avenue de la gare 29900 Concarneau). Passé le délai de 2 mois, les lots seront remis en jeu pour un prochain jeu concours.

## **Article 12 : MODIFICATIONS**

L'Union des Commerçants de Concarneau se réserve le droit, pour quelques raisons que ce soit, de prolonger, écourter, interrompre ou annuler la présente animation, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

## **Article 13 : FRAUDES**

L'Union des Commerçants de Concarneau pourra annuler le résultat de cette animation s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre du présent jeu. Elle se réserve le droit de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

## **Article 14 : INTERDICTION DE JOUER**

Les gérants et salariés des commerces participants au jeu concours n'ont pas le droit de participer personnellement au jeu concours au sein de leur commerce et également dans l'ensemble des commerces participants.

### **Article 15 : RÈGLEMENT**

Un exemplaire est visible sur le facebook de l'Union des Commerçants de Concarneau. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

L'Union des Commerçants de Concarneau tranchera souverainement tout litige relatif à cette animation.

### **Article 16 : VALIDITÉ**

Le présent règlement est valable pour la manifestation : Jeu Concours Fêtes des Parents.